



Assurance : demande d'information de mon assurance

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens d'être dédommagée par mon assurance (MAIF) pour des fissures sur ma maison suite à un état de catastrophe naturelle. Une semaine plus tard il m'envoie un courrier pour demander des informations très précises sur les plans de maison, situation, liste du contenu mobilier, si il y a du parquet, quel est la distance des pompiers, personnes à domicile etc ... car ma maison serait dans une zone à risque. Je répond sur la partie que je peux et en leur précisant qu'il n'y a pas de modifications par rapport aux éléments déjà fournis dans le dossier.

Ils reviennent vers moi en me demandant des photos de l'intérieur, des façades et les plans avec cotes.

Je pense qu'il cherche tout simplement à trouver des éléments pour augmenter ma cotisation.

Suis je obligée de répondre ? Quelles sont les risques si je ne le fais pas ?

Quelle type de réponse dois je faire pour arrêter ces demandes qui me prennent énormément de temps et me coûtent de l'argent.

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour.

Juridiquement parlant, vous n'êtes pas obligé de répondre à leurs questions.

En revanche, en cas de défaut de réponse de votre part, ils pourront résilier votre contrat à la prochaine date échéance de votre contrat d'assurance habitation.

Il n'existe aucun moyen juridique pour faire cesser toutes ces questions.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse,

mais ces échanges peuvent être sans fin : je leur envoie des photos .. Il m'en demande d'autres ou avec des cadrages différents etc ...

De plus, aujourd'hui il faudrait que je prenne un mètre et que je mesure toute ma maison pour répondre à leur demande

...

Puis je répondre qu'il ont tous les éléments en leur possession et qu'il n'a pas eu de changement depuis établissement du contrat.

Il leur faut bien une raison pour résilier un contrat, d'avoir remboursé un sinistre et de résilier le contrat dans la foulée n'est il pas un abus de leur part ?

Merci d'être plus précis dans votre réponse sur la teneur de la réponse que je dois leur faire

Cdlt

Par Visiteur

Bonjour.

Non, effectivement, ils ne peuvent pas résilier un contrat en cours.

En revanche, tout comme vous, ils peuvent librement rompre un contrat lorsque celui-ci arrive à échéance. C'est d'ailleurs ce qu'ils vont faire si vous ne leur fournissez pas toutes ces informations.

Il n'y a aucun texte juridique en la matière. C'est une affaire entre vous et votre assurance.

Je ne peux donc pas vous aider dans la conduite à tenir à leur égard. Tout dépend de la volonté que vous avez à rester dans cette compagnie.

Sans doute que la meilleure solution serait de changer d'assurance. C'est la solution la plus simple et la plus adéquate à votre problème.

Bien cordialement.